



CENTRE GOUVERNEMENTAL
DE CYBERDÉFENSE

AC-20(02)

Dispositifs de stockage portatifs – Utilisation restreinte

Juill. 2026



Gestion des droits d'accès aux systèmes et données

Access Control

AC-20(02) – Dispositifs de stockage portatifs – Utilisation restreinte (Pa--)

Énoncés :

Restreindre l'utilisation de dispositifs de stockage portatifs contrôlés par l'organisation aux personnes autorisées pour les systèmes externes conformément aux [\[Affectation : restrictions définies par l'organisation\]](#).

Responsable : Aucun

Discussion :

Les limites ayant trait à l'utilisation des dispositifs de stockage portatifs contrôlés par l'organisation dans les systèmes externes incluent les restrictions sur la façon dont les dispositifs peuvent être utilisés et les conditions qui s'y rattachent.